

---

**Présidence : ex-République yougoslave de Macédoine****690ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : Mercredi 12 septembre 2012

Ouverture : 11 h 10

Clôture : 12 h 25

2. Président : Ambassadeur Z. Dabik

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Forum pour la coopération en matière de sécurité, commémoré le onzième anniversaire des actes de terrorisme qui ont été commis à New York et Washington D.C., le 11 septembre 2001.

Il a également exprimé ses condoléances à la Turquie à la suite de l'explosion qui s'est produite dans un dépôt de grenades le 5 septembre 2012.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION LIMINAIRE DU PRÉSIDENT DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, S. E. L'AMBASSADEUR ZORAN DABIK

Président (annexe 1), Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/105/12), Turquie, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Kirghizistan, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Biélorussie, Arménie, Ukraine

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Approbaton d'une nouvelle directive de la défense nationale en Espagne* : Espagne (annexe 2)

- b) *Exercices militaires « Caucase 2012 » devant se dérouler en Fédération de Russie du 17 au 23 septembre 2012* : Fédération de Russie (annexe 3),  
Président

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : États-Unis d'Amérique, Président, Lituanie, Hongrie, Italie, Suède, Espagne, Kirghizistan, Turquie, Canada, Chypre-Union européenne
- b) *Distribution du rapport mensuel du Centre de prévention des conflits sur les activités de mise en œuvre d'importance majeure (FSC.GAL/100/12 Rest.)* :  
Représentant du Centre de prévention des conflits
- c) *Distribution d'un projet de décision sur l'utilisation du réseau de communications de l'OSCE par les États participant au Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire (FSC.DD/5/12/Corr.1)* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 19 septembre 2012 à 10 heures, Neuer Saal



---

**690ème séance plénière**

FSC Journal No 696, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION  
DE L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE**

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Permettez-moi de profiter du privilège qui m'est offert de prononcer la déclaration liminaire de la Présidence macédonienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS).

Tout d'abord, je voudrais transmettre nos sincères félicitations à la Lettonie pour avoir stimulé les dialogues de sécurité et fait avancer la vision d'une communauté de sécurité solide fondée sur les principes fondamentaux de la confiance mutuelle, de l'ouverture et de la collaboration.

Parallèlement, nous tenons à féliciter le Kirghizistan, membre sortant de la Troïka, pour le travail concluant qu'il a effectué au cours du premier trimestre de cette année. Dans le même temps, nous souhaitons la bienvenue à bord au partenaire entrant, le Liechtenstein, et nous réjouissons à la perspective de coopérer avec lui.

Reprenant les travaux là où nos collègues lettons et kirghizes s'étaient arrêtés, la Présidence macédonienne du FCS a l'intention de promouvoir le dialogue sur les aspects politico-militaires stratégiques de la sécurité dans l'espace de l'OSCE. Aujourd'hui, le FCS sert de pierre angulaire à l'examen, l'institutionnalisation et la canalisation de perceptions et de compréhensions différentes de la politique de sécurité euro-atlantique et eurasiennne. Les États participants doivent poursuivre et intensifier ce processus. À cet effet, en tant que détenteurs de la Présidence du FCS, nous comptons travailler en étroite coopération avec la Présidence irlandaise, avec nos précieux coordonnateurs du FCS, avec la Section d'appui au FCS, qui est d'une grande aide, et enfin, mais ce n'est pas le moins important, avec le dévoué Département des services de conférence.

Au cours de ce trimestre, nous souhaitons proposer une série de thèmes qui ont été abordés précédemment, mais qui n'ont cependant pas encore été épuisés, tels que la coopération et les défis régionaux, l'avenir de la maîtrise des armements, le développement des normes ISACS (Normes internationales sur le contrôle des armes légères), les régimes NRBC (régimes de contrôle des armes nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques) et leur rôle dans la non-prolifération et la réduction des menaces posées par les armes de

destruction massive (ADM), ainsi que la question de la perspective du genre et du rôle des femmes dans la paix et la sécurité. Nous serions également heureux de connaître les vues de notre Secrétaire général sur des questions pertinentes. Nous aimerions voir se tenir des débats sur des thèmes tels que les régimes de contrôle des ALPC, le Code de conduite, et l'échange d'informations militaires. Nous sommes ouverts à différentes suggestions et prêts à étoffer encore et à améliorer la liste des sujets.

La République de Macédoine estime que les défis régionaux nécessitent des solutions régionales. Nous mettrons l'accent sur les initiatives régionales liées à la sécurité et les arrangements entrepris ou à entreprendre dans le cadre de la coopération régionale. L'Europe du Sud-Est est une composante importante de l'espace de l'OSCE élargi. Ayant laissé le passé derrière elle, elle se stabilise désormais et a montré qu'elle est fermement attachée à l'intégration européenne et euro-atlantique. Nous sommes convaincus que les pays de cette région ont commencé à jouer un rôle plus actif dans le processus de renforcement de la confiance et de la coopération dans le domaine de la sécurité, ainsi que de la promotion des valeurs démocratiques telles que la tolérance et l'ouverture au dialogue.

Nous souhaiterions donc non seulement engager des débats sur la dynamique interne de cette région aujourd'hui, mais également offrir une « vue de l'intérieur » en nous fondant sur nos propres perceptions des menaces et des défis pour la sécurité à l'extérieur de la région. D'autre part, nous sommes très désireux de connaître les avis des non-Européens du Sud-Est sur la situation actuelle de la région et les futurs enjeux liés à cette dernière. Dans ce contexte, nous considérons que le Forum est un lieu approprié pour débattre des questions ayant trait à l'Accord de Dayton, en particulier de celles qui découlent de son Annexe 1-B, ainsi que des perspectives concomitantes s'agissant des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité au niveau régional et des mesures de limitation des armements au niveau sous-régional calculées pour parvenir à une plus grande confiance et à un meilleur équilibre régional. Comme nous le constatons maintenant, il s'agit là d'une véritable réussite et, probablement, du meilleur exemple de la mise en œuvre de MDCS dans la région de l'OSCE jusqu'à présent.

Tous les thèmes que j'ai mentionnés demeurent d'importantes priorités de politique étrangère pour la République de Macédoine. En conséquence, nous adoptons une position active sur ces questions et aspirons à être un contributeur actif à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Nous participons activement à l'initiative de la Commission européenne et de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice visant à créer des centres d'excellence NRBC pour l'Europe du Sud-Est, l'Ukraine, la Moldavie et le Caucase. Comme les autres pays de la région, nous avons constitué une équipe nationale de coordination dans ce domaine. Cette entité a pour objet, là où cela est possible, de compléter et d'unifier les activités des entités existantes, d'élaborer un plan d'action rationalisé, d'établir un plan de partage des charges, et de définir et d'orienter la politique nationale générale en la matière. Parallèlement, à la suite de mesures prises par certains de nos voisins, nous avons décidé d'élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui, comme prévu, sera appliqué en coopération avec nos partenaires de l'OSCE et du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies. Ces initiatives sont interdépendantes et représentent une valeur ajoutée dans le contexte du rôle joué par l'OSCE et des engagements souscrits dans le cadre de cette dernière en matière de non-prolifération des ADM comme rappelés et réaffirmés dans la Décision No 8/11 du Conseil ministériel.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons assisté, avec la chute du mur, à la naissance d'un nouveau paradigme dans le domaine des relations internationales et eu égard aux nouveaux défis et menaces tels que les conflits intra-étatiques et prolongés, le terrorisme transnational, le commerce illégal d'armes et autres activités de ce genre. Toutes ces activités appellent des réponses appropriées. Les États participants font tout leur possible pour trouver des solutions durables à ces défis, qui portent en eux des conséquences potentiellement dévastatrices pour nos sociétés. Nous pouvons vous assurer que, en tant qu'État participant présidant le FCS, nous soutiendrons pleinement les activités de l'OSCE consacrées au règlement des conflits gelés et prolongés ainsi que d'autres problèmes et difficultés.

Notre ambition n'est pas de réinventer la roue, mais d'insuffler un élan supplémentaire aux processus en cours au sein de l'OSCE. Nous entendons ne ménager aucun effort en tant que catalyseur pour la prise de décisions sur des thèmes importants pour notre bien-être commun. Comme il s'agit d'une co-entreprise, nous aimerions, durant notre Présidence, donner une impulsion à la consolidation des liens et de la confiance et promouvoir des régimes globaux de maîtrise des armements qui permettront d'aboutir à une communauté de sécurité renforcée. Nous ne reculerons devant aucun effort pour faciliter le consensus afin que l'OSCE puisse présenter des décisions d'envergure à Dublin.

Enfin, comme nous attachons beaucoup d'importance aux formes constructives de coopération qui existent déjà, nous souhaiterions inviter les partenaires pour la coopération à prendre part aux séances plénières.

Je vous remercie.



**690ème séance plénière**

FSC Journal No 696, point 2 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE**

Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi tout d'abord de commencer mon intervention en indiquant que la délégation de l'Espagne souhaite exprimer ses meilleurs vœux de succès à la présidence entrante du Forum pour la coopération en matière de sécurité et l'assurer de notre soutien dans l'exécution de son programme de travail durant la session qui s'ouvre aujourd'hui.

Parallèlement, je souhaite exprimer notre reconnaissance à la présidence sortante pour l'excellent travail accompli au cours de la session précédente.

Monsieur le Président,

L'échange d'informations en matière de politique de défense entre États participants de cette Organisation est l'un des piliers du régime des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité dont nous nous sommes dotés.

Dès lors, conformément à la politique de transparence maximale que préconise ma délégation, je souhaite informer le Forum que le Président du Gouvernement espagnol a promulgué, en juillet dernier, en collaboration avec le Conseil de la défense nationale, la Directive de la défense nationale 1/2012, document fondamental marquant le début d'un nouveau cycle de planification de la défense qui, dans ses différentes phases, couvrira une période de quatre ans.

Il est souligné, dans l'introduction à cette directive, que l'Espagne doit pouvoir compter sur une défense responsable à deux points de vue : premièrement, en tant qu'instrument conçu et adapté pour réagir aux menaces, aux risques et aux défis susceptibles d'apparaître, et, deuxièmement, en termes de capacité à agir efficacement et à un coût social aussi bas que possible, en particulier à un moment où l'austérité est un impératif national et où la crise économique, qui représente également une menace pour la sécurité, oblige à prendre des décisions et à agir avec toute la prudence requise afin de maintenir les capacités de défense nécessaires.

La directive présente en outre, dans ses composantes principales, la vision qu'a le Président du Gouvernement espagnol de l'évolution du panorama stratégique et de ses répercussions pour l'Espagne, des objectifs fixés en matière de politique de défense et des orientations générales à suivre au cours de la législature actuelle.

Parmi ces orientations, il convient de mentionner en particulier la révision de la Stratégie de sécurité espagnole pour laquelle un examen stratégique de la défense sera effectué, portant en priorité sur les aspects suivants : préservation et degré de disponibilité des capacités des forces armées ; promotion d'une gestion intégrée de la cybersécurité dans le cadre devant être établi en vertu de la Stratégie de cybersécurité nationale ; impulsion aux mécanismes de coordination d'une communauté du renseignement ; participation de manière active et responsable aux initiatives de l'OTAN ; coopération dans le cadre de l'UE, visant à améliorer l'efficacité de la Politique commune de sécurité et de défense et la Coopération structurée permanente ; renforcement de certaines relations bilatérales ; adaptation des structures et des procédures des forces armées, afin d'améliorer l'efficacité de ces dernières, ainsi que promotion de l'industrie nationale de la défense.

Le document complet de 10 pages a été publié et est disponible sur la page Web de la Présidence du Gouvernement espagnol à l'adresse suivante :  
<http://www.lamoncloa.gob.es/home.htm>.

Monsieur le Président,

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance plénière de ce jour.

Je vous remercie.



**690ème séance plénière**

FSC Journal No 696, point 2 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION**  
**DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Il est prévu que du 17 au 23 septembre de cette année un exercice d'entraînement sous le nom de « Kavkaz-2012 » se déroulera sur le territoire de la Fédération de Russie. À cet égard, dans un souci de transparence nous voudrions, dans le cadre du présent Forum, informer les États participants de cet événement à venir.

L'exercice d'entraînement « Kavkaz-2012 » se tiendra conformément au Plan d'entraînement des forces armées de la Russie pour l'année 2012 et ne vise pas les pays tiers. L'idée qui sous-tend cet exercice est d'accomplir des tâches d'entraînement au combat comprenant la préparation et l'utilisation de contingents de troupes dans le but d'assurer la sécurité militaire dans la région du sud-ouest de la Russie. L'objectif fondamental de l'exercice sera d'améliorer les compétences pratiques du personnel de commandement et de contrôle en matière de planification et d'emploi de troupes en conditions de terrain plat de steppe, en ayant recours à des systèmes de contrôle automatisés avancés, à des armes de haute précision ainsi qu'à de nouveaux types d'armes.

L'une des principales caractéristiques de l'exercice de commandement « Kavkaz-2012 » sera le fait que son scénario ne prévoit pas la formation de contingents importants. Les troupes accompliront leurs tâches d'entraînement pratique sur les terrains d'entraînement de Prudboy, Kapustin Yar, Ashuluk et Rayevskoye, situés sur le territoire de la région militaire Sud.

Les plans préconisent de faire participer à cet exercice, du côté des forces armées, les organes de commandement militaire et les troupes stationnées dans la région du sud-ouest de la Russie et, du côté des agences exécutives fédérales, les groupes opérationnels du Ministère de l'intérieur de la Russie, du Service fédéral de sécurité de la Russie, du Service fédéral de protection de la Russie et du Ministère des situations d'urgence de la Russie. Au total, jusqu'à 8 000 militaires seront impliqués, ainsi que plus de 200 véhicules de combat, une centaine de pièces d'artillerie de différents types et quelque 10 navires de guerre et vedettes. Les unités aériennes y prenant part effectueront jusqu'à 80 missions.

Je voudrais par ailleurs attirer l'attention sur le fait qu'il n'existe aucune disposition dans l'exercice d'entraînement « Kavkaz-2012 » pour la participation d'unités des bases militaires situées en dehors de la Fédération de Russie ou de forces armées d'autres pays.



En septembre de cette année, un exercice d'entraînement conjoint aura également lieu pour les officiers de commandement et de contrôle et les unités des forces armées des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), sous le nom de « Vzaimodeistviye-2012 », auquel les forces armées russes sur le territoire de l'Arménie prendront part.

L'exercice « Vzaimodeistviye-2012 » se tient conformément au plan couvrant les mesures conjointes pour l'état de préparation opérationnelle et au combat des forces armées des États membres de l'OTSC et n'a rien à voir avec l'exercice « Kavkaz-2012 ».

L'exercice « Vzaimodeistviye-2012 » sera effectué conformément aux engagements en vertu du droit international, en tenant compte notamment du droit international humanitaire et des dispositions et principes juridiques qu'il convient d'appliquer lors des conflits armés, et en mettant l'accent sur le renforcement des liens au sein de l'OTSC.

Pendant l'exercice conjoint « Vzaimodeistviye-2012 », les Forces collectives de réaction rapide de l'OTSC procéderont à des exercices d'entraînement au cours d'opérations spéciales comportant la libération d'otages détenus par des terroristes et la défense contre les actions de groupes terroristes dans les zones peuplées, ainsi qu'au cours d'opérations pour faire face aux conséquences de la destruction à l'explosif de bâtiments et de barrages, de même qu'aux dommages causés à des installations chimiques et des gares ferroviaires.

L'une des principales caractéristiques de l'exercice d'entraînement « Vzaimodeistviye-2012 » sera le fait qu'il est prévu pour la première fois que des représentants du Comité international de la Croix-Rouge participent à cet exercice. Les représentants de cette organisation comptent mener à bien des tâches d'entraînement en relation avec la fourniture d'une aide humanitaire à une population qui a souffert dans le cadre d'un conflit imaginaire.

Monsieur le Président, je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.